

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUÉBEC—LE COÛT DU FÉDÉRALISME

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le premier ministre du Québec a confirmé que le rapport sur le coût du fédéralisme, pour le Québec,—rapport dont certains extraits ont été publiés la semaine dernière dans un journal de Montréal—indique ni gain ni perte pour la province, j'aimerais demander au premier ministre si cette estimation du fédéralisme pour le Québec lui semble exacte?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la question, ainsi posée, est difficilement recevable au point de vue de la procédure. L'honorable député invite le premier ministre à exprimer une opinion. Je ne crois pas que, dans ce sens, la question soit recevable et l'honorable député pourrait peut-être la poser en d'autres termes.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Au cours de la dernière campagne électorale provinciale, on a publié un rapport émanant de la Fédération libérale du Canada à l'effet que le Québec recevait plus du gouvernement fédéral qu'il ne contribuait.

Or, étant donné que le gouvernement du Québec a aussi publié un rapport à ce sujet, je veux savoir si...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pourrait peut-être poser sa question en d'autres termes. Ce serait beaucoup plus simple que d'invoquer le Règlement.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le premier ministre a pris connaissance du rapport sur le fédéralisme, présenté par le gouvernement du Québec, et de l'opinion exprimée par le premier ministre du Québec à l'effet que ni perte ni gain n'était enregistré par le Québec à cause du fédéralisme. De plus, je désire savoir si le premier ministre ou son gouvernement entend présenter un rapport semblable afin de bien renseigner les contribuables québécois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je n'ai pas pris connaissance de ce rapport. Je sais qu'on en a publié des extraits dans les journaux, mais je ne les ai ni lus ni vus. Toutefois, à ma connaissance, il s'agit d'un rapport préparé par des fonctionnaires du gouvernement québécois, dont certains, d'ailleurs, ne sont plus à l'emploi de ce gouvernement.

Si le gouvernement du Québec a l'intention de tenir ces chiffres pour exacts et s'il veut

[M. Hales.]

nous les transmettre aux fins d'un débat, nous serons disposés à les considérer. Mais, jusqu'à maintenant, le gouvernement du Québec n'a aucunement porté ces chiffres à ma connaissance, et je sais qu'ils n'ont été communiqués ni au ministre des Finances (M. Benson) ni à moi-même.

Alors, je ne vois pas comment je peux prendre connaissance d'un vague document rédigé par d'ex-fonctionnaires et publié, paraît-il, dans des journaux à grand tirage.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné qu'il s'agit d'une question qui suscite passablement d'intérêt chez les contribuables du Québec, le premier ministre ne songerait-il pas à nommer une commission composée d'experts indépendants qui pourraient étudier à fond ce sujet et en faire rapport afin de renseigner les contribuables?

Le très hon. M. Trudeau: Quant à moi, ce serait une erreur, monsieur le président, que d'essayer d'effectuer une vérification de ce genre. Je sais que la chose avait déjà été entreprise autrefois. Pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse mesurer d'une façon sûre, en termes de dollars et de sous, les avantages d'appartenir à un Canada uni. Je crois que ces avantages sont beaucoup plus considérables.

L'ÉNERGIE

SKAGIT—LA DEMANDE DE LA SEATTLE CITY LIGHT COMPANY ET LA LOI SUR LES OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

[Traduction]

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si la Seattle City Light a demandé un permis au gouvernement fédéral afin de hausser le barrage Ross et d'inonder environ 6,000 acres de terre en territoire canadien dans la vallée de la Skagit?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la Seattle Light fonctionne en vertu d'un permis que lui aurait accordé la Commission mixte internationale en 1942. Autant que je sache, aucun permis n'a été demandé dernièrement. La Seattle Power effectuerait ses travaux en supposant qu'elle n'a pas besoin d'un nouveau permis.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

M. Harding: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.